

Le 23 avril 2019

Solidarité avec les grévistes du SITUAM à l'Université du Mexique

Le STTP est fier d'appuyer le syndicat indépendant des travailleuses et travailleurs de l'université autonome métropolitaine (SITUAM) dans sa lutte pour le respect de la convention collective et des droits syndicaux. Il cherche aussi à obtenir de meilleurs avantages sociaux et des salaires décents permettant aux travailleuses et travailleurs de vivre dans la dignité.

Le SITUAM compte 6 000 membres qui travaillent à l'université autonome métropolitaine (UAM), la troisième plus grande université du Mexique. Bon nombre des professeurs de l'UAM ont milité dans le mouvement étudiant de 1968, et le syndicat continue de militer en faveur d'une vie meilleure au Mexique et de meilleures conditions de travail à l'université. Le SITUAM représente toutes les catégories de travailleuses et travailleurs, des ouvriers aux professeurs, qui sont regroupés dans une lutte commune.

Depuis la fondation du SITUAM en 1974, le salaire réel des membres a chuté de 60 %. L'université attribue un statut erroné au personnel nouvellement embauché dans le but de l'exclure du syndicat.

Les membres du SITUAM sont en grève depuis le 1^{er} février. Leur grève a donné naissance à un mouvement qui cherche à inciter le gouvernement du Mexique à respecter ses promesses et à annuler les réformes néolibérales apportées au système d'éducation au cours des cinq dernières années.

Cette grève pourrait aider le mouvement syndical mexicain à renverser les politiques néolibérales et à contester les politiques autoritaires du gouvernement national.

Edur Velasco Arregui, ancien secrétaire général du SITUAM, a visité le bureau national du STTP aujourd'hui pour demander notre appui. Nous offrons notre solidarité au SITUAM dans sa lutte pour un retour à des salaires décents et le respect de la convention collective et dans ses efforts de résistance contre le programme d'austérité du système universitaire.

La lutte continue!

Solidarité,



Jan Simpson
1^{re} vice-présidente nationale

2015-2019 / Bulletin n° 525
/bk sepb 225 / mp scfp 1979

